

Comité Electoral Consultatif

Élections des représentants étudiants au Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire Scrutin du 14 février 2012

PROCLAMATION DES RESULTATS

Collège	Sièges à pourvoir
Collège des Etudiants	16

Nombre d'inscrits	23 231
Nombre d'émargements	2 448
Nombre de bulletins comptabilisés	2 444
Pourcentage de la participation	10,52 %
Nombre de bulletins blancs ou nuls	22
Nombre de suffrages exprimés	2 424
Quotient électoral (nombre de suffrages exprimés divisé par le nombre de sièges à pourvoir)	151

Ont obtenu :

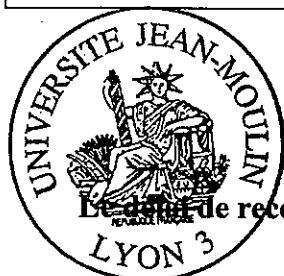
Nom de la liste	Nombre de voix recueillies par la liste	Pourcentage des voix recueillies par la liste	Nombre de sièges obtenus par la liste
UNEF et associations étudiantes	642	26,49 %	4
Cé – Feder, le syndicat étudiant indépendant	144	5,94 %	1
Tout IUT	254	10,48 %	2
MET/UNI : Les étudiants libres et responsables de Lyon 3	421	17,37 %	3
ADELY, et si nous plaidions pour vous	124	5,11 %	1
Proximit'Etudiante	111	4,58 %	1
Pour un campus vert et solidaire	53	2,18 %	0
Vos Assos – L'Esprit Etudiant	675	27,85 %	4

Sont élus en qualité de représentants étudiants titulaires :

Liste d'appartenance	Nom de l' élu
UNEF et associations étudiantes	DE ARRIBA – SELLIER Nathan
	BOULET Marie
	DEROZIER Aurélien
	BEUSCHER Mathilde
Cé – Feder, le syndicat étudiant indépendant	BENICHOU Kévin
Tout IUT	SOUCAILLE Josselin
	BERNE Jérémy
MET/UNI : Les étudiants libres et responsables de Lyon 3	MERLE Jean-Baptiste Luc
	GUALINO Paul
	DOMENECH Aurore
ADELY, et si nous plaignons pour vous	AUDRAS Paul-Henri
Proximité'Etudiante	GAND Aurélien
Vos Assos – L'Esprit Etudiant	VALLA Morgane
	BAJAT Edouard
	BORINI Romain
	DESSAIX Joseph

Sont élus en qualité de représentants étudiants suppléants :

Liste d'appartenance	Nom de l' élu
UNEF et associations étudiantes	MOUFOURA Carld (suppléant de DE ARRIBA – SELLIER Nathan)
	BALMELLE Faustine (suppléant de BOULET Marie)
	BEER Martin (suppléant de DEROZIER Aurélien)
	BEN ABDALLAH Emma (suppléant de BEUSCHER Mathilde)
Cé – Feder, le syndicat étudiant indépendant	BLACHON Maxime (suppléant de BENICHOU Kévin)
Tout IUT	RAVET Margaux (suppléant de SOUCAILLE Josselin)
	DUBREUIL Justine (suppléant de BERNE Jérémy)
MET/UNI : Les étudiants libres et responsables de Lyon 3	BLONDOT Edouard (suppléant de MERLE Jean-Baptiste Luc)
	VILLAR Mélanie (suppléant de GUALINO Paul)
	JORDAN – MEILLE Simon (suppléant de DOMENECH Aurore)
ADELY, et si nous plaignons pour vous	NABET Sarah (suppléant de AUDRAS Paul-Henri)
Proximité'Etudiante	WIRRIK Amandine (suppléant de GAND Aurélien)
Vos Assos – L'Esprit Etudiant	PELLA Baptiste (suppléant de VALLA Morgane)
	CHAMP Elodie (suppléant de BAJAT Edouard)
	VUILLEUMIER Clément (suppléant de BORINI Romain)
	VILLEGAS Béatriz (suppléant de DESSAIX Joseph)

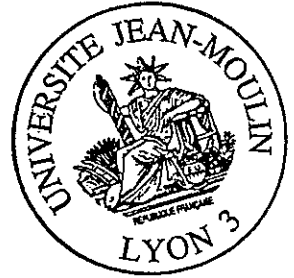
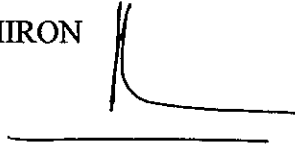


Le délai de recours à l'encontre des élections expire le mardi 21 février 2012 à minuit.

Résultats proclamés par le Comité Electoral Consultatif réuni à Lyon, le 16 février 2012,

Le Président de l'Université Jean Moulin Lyon 3 :

M. Hugues FULCHIRON



Les membres du Comité Electoral Consultatif :

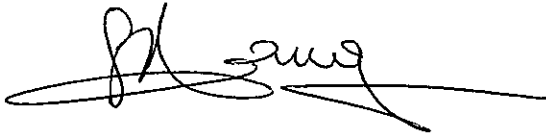
Mme Marie-Agnès GAY



M. Damien CHIAVERINI



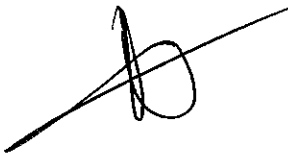
Mme Sabine DANA-DEMARET



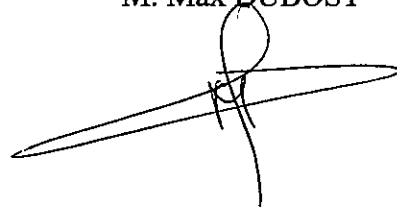
M. Nathan DE ARRIBA SELLIER



M. Patrick RAFFIN



M. Max DUBOST





Comité Electoral Consultatif

Elections des représentants étudiants au Conseil des Etudes et de la Vie universitaire Scrutin du 14 février 2012

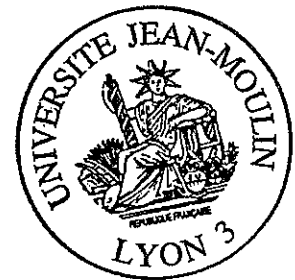
PROCLAMATION DES RESULTATS

Le Comité électoral consultatif constate une différence de 4 entre le nombre d'émargements et le nombre de bulletins comptabilisés à l'ouverture des urnes.

Par ailleurs, il constate une différence de 2 bulletins entre le nombre de bulletins comptabilisés à l'ouverture et le total des suffrages exprimés et bulletins nuls comptés à la fin du dépouillement.

Le Président de l'Université Jean Moulin Lyon 3 :

M. Hugues FULCHIRON



Les membres du Comité Electoral Consultatif :

Mme Marie-Agnès GAY

M. Damien CHIAVERINI

Mme Sabine DANA-DEMARET

M. Nathan DE ARRIBA SELLIER

M. Patrick RAFFIN

M. Max DUBOST

Le délai de recours à l'encontre des élections expire le mardi 21 février 2012 à minuit.